

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...08.../F/2018 PORTANT FOURNITURE DU BOIS DE CHAUFFAGE

Date de publication : ...11.../...01.../2018

Date d'ouverture : ...13.../...02.../2018

1. Objet

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir selon les termes de l'article 22 du Code des Marchés Publics à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de 7300 stères de bois de chauffage destinés aux prisons du Burundi.

2. Financement du marché

Le marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2018 (subsides accordés à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires).

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché constituent quatre (4) lots de 7300 stères de bois de chauffage de type eucalyptus :

1^{er} lot : 1 700 stères de bois de chauffage dont 1200 stères à rendre à la prison de Mpimba et 500 stères à rendre à la prison de BUBANZA.

2^{ème} lot : 1 450 stères de bois de chauffage dont 700 stères à rendre à la prison de Rumonge, 150 stères à rendre au CRMCL de Rumonge, 300 stères à rendre à la prison de Bururi et 300 stères à rendre à la prison de Rutana.

3^{ème} lot : 2 200 stères de bois de chauffage dont 750 stères à rendre à la prison de GITEGA, 700 stères à rendre à Muramvya, 750 stères à rendre à la prison de Ruyigi

4^{ème} lot : 1 950 stères de bois de chauffage dont 750 stères à rendre à la prison de Ngozi(H), 500 stères à rendre à la prison de Ngozi(F) et 700 stères à rendre à la prison de Muyinga.

Tous les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet mais ne peuvent être attributaires de plus de deux (2) lots.

4. Délais d'exécution et spécifications techniques du bois à fournir

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de nonante jours (90) jours. Le bois de chauffage à fournir doit être de l'eucalyptus et non des branchages d'arbre.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales ; qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, les conditions techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

5.1. Le fait pour un fournisseur de participer aux soumissions implique l'acceptation sans restriction, ni réserves de toutes les clauses et conditions du dossier d'appel d'offres.

5.2. Pour qu'elle soit valable et prise en considération, toute offre doit être libellée conformément aux dispositions du présent dossier d'appel d'offres et doit porter les indications suivantes :

Nom(s), Prénoms(s), Profession, Nationalité, Domicile ou Résidence du Soumissionnaire, téléphonique, son numéro du registre de commerce. Pour les sociétés commerciales, leur dénomination sociale, nationalité, et téléphone, et son E-mail le cas échéant.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sise Avenue KUNKIKO, ROHERO II, Tél.224486-211222 moyennant présentation d'un bordereau de versement d'une somme de CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS (50 000 FBU) à verser sur le sous compte de transit des recettes non fiscales n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général des Affaires Pénitentiaires, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8 ci-dessous.

7. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire peut soumettre ses offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent aussi être paginées, paraphées et comporter une table des matières.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de :

1^{er} lot	: Un million cinq cent mille francs burundais (1 500 000 FBU)
2^{ème} lot	: Un million de francs burundais (1 000 000 FBU)
3^{ème} lot	: Un million cinq cent mille francs burundais (1 500 000 FBU)
4^{ème} lot	: Un million cinq cent mille francs burundais (1 500 000 FBU)

8. Dépôt des offres

Les offres devront parvenir à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sise Avenue KUNKIKO, ROHERO II, au plus tard le. 13.02./2018 à 10 h 00'.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, y compris le représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics dans la salle des réunions de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires en séance publique du 13.02.2018 à 10 heures 30 minutes.

L'acheteur ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture et d'un Représentant de la DNCMP, à la date, à l'heure et l'adresse précisées aux données particulières de l'Appel d'Offres. Les Soumissionnaires ou leurs représentants qui sont présents signeront dans un registre attestant leur présence à la séance concernée.

L'acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

Le Procès-verbal doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et par le Représentant de la DNCMP et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 03 / 02 / 2018

